



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



22045745

Déposé / Reçu le

01 AVR. 2022

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : 0441 961 494

Nom

(en entier) : HAYEZ IMPRIMEURS - EDITEURS DEPUIS 1780

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège : Avenue de Rusatira 3
1083 Ganshoren

Objet de l'acte : Démission administrateurs
Démission administrateur délégué
Cession pouvoirs spéciaux
Nomination directeur (personne déléguée à la gestion journalière)

Du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 24 février 2022, il résulte la démission en tant qu'administrateur de:

- SRL Factory & Friends, ayant son siège à 3300 Tienen, Leuvensestraat 57, représentée par son représentant permanent, monsieur Peter Bundervoet, à partir du 1^{er} mars 2022;
- madame Godelieve Wouters, domiciliée à 2820 Bonheiden, Oude Booischotsebaan 118, à partir du 1^{er} décembre 2021.

Le conseil d'administration est dès lors constitué comme suit:

- SA Artofin, administrateur (jusqu'à l'AG de 2023), représentée par son représentant permanent madame Godelieve Wouters;
- SRL Zandberg, administrateur (jusqu'à l'AG de 2023), représentée par son représentant permanent madame Leen Artoos.

Du rapport du conseil d'administration du 24 février 2022, il résulte:

- la démission en tant qu'administrateur délégué de la SRL Factory & Friends, précitée, à partir du 1^{er} mars 2022;
- la résiliation des pouvoirs spéciaux conférés à madame Melissa Chalot, domiciliée à 1630 Linkebeek, Schouwendaal 36, à partir du 1^{er} mars 2022;
- la nomination comme directeur, c-à-d comme personne déléguée à la gestion journalière, de la SComm DTM Consulting, ayant son siège à 3600 Genk, Spoorstraat 3, représentée par son représentant permanent monsieur Dominiek Vandersmissen, pour une durée indéterminée à partir de 24 février 2022.

Toutefois, l'administrateur délégué ne pourrait pas poser les actes suivants qu'avec consentement préalable du conseil d'administration:

- (i) l'acquisition, la cession, la vente ou la mise en gage d'actif avec une valeur dépassant € 100.000,00 (hors TVA), qui n'a pas été reprise dans le budget annuel approuvé;
- (ii) l'acquisition, la cession ou la souscription de tout intérêt par la Société dans une autre société, groupe ou entité;
- (iii) la conclusion de contrats de crédit, autres que dans le cours normal des activités de la Société ou qui ne sont pas inclus dans le budget annuel approuvé;
- (iv) la conclusion des contrats (aussi bien les contrats de travail que les contrats de prestation de services) et la détermination des conditions (financières) applicables avec les membres de la direction ou du comité de direction;

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge



- (v) toute décision concernant la participation de la Société dans un joint venture;
- (vi) hypothéquer, mettre en gage ou autoriser - autre que dans le cours normal des activités de la Société - de constituer une garantie sur l'actif de la Société;
- (vii) toute vente, cession, mise en gage, licence ou autre engagement - autre que dans le cours normal des activités de la Société - concernant tout droit de propriété intellectuelle de la Société;
- (viii) l'engagement, l'autorisation ou l'approbation de toute dépense ou responsabilité dans chaque année comptable (sauf les dépenses faites ou à faire dans le cadre d'un programme de travail annuel et budget) pour un montant total dépassant € 100.000,00 dans chaque année comptable;
- (ix) mener des procédures judiciaires.

Pour extrait analytique.

Pour SRL Zandberg
Administrateur délégué
Leen Artoos
Représentant permanent